

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-161

**Service** : Direction de la Cohésion Sociale

**Objet** : Intervention musicale de Jonathan POUSSIN « UTOPIANO » (277 Route de Rivet Fleury 01270 DOMSURE) au Relais Petite Enfance « Les petits petons » et à l'Etablissement d'accueil du jeune enfant « Le Jardin des Libellules » situés à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDERANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec Monsieur Jonathan POUSSIN pour l'organisation d'ateliers musicaux afin de définir les conditions financières et logistiques de son intervention ;

### DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec Monsieur Jonathan POUSSIN, intervenant musical, 277 Route de Rivet Fleury 01270 DOMSURE, afin de mettre en place des ateliers musicaux au Relais Petite Enfance et à l'Etablissement d'accueil du jeune enfant de Saint-Trivier-de-Courtes.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Monsieur Jonathan POUSSIN, 277 Route de Rivet Fleury 01270 DOMSURE ;
- Les 6 séances se dérouleront au multi-accueil les jeudis 21 septembre, 19 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre et 18 décembre 2023.

Les séances s'adressent aux enfants de l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant de Saint Trivier de Courtes et du Relais petite enfance ainsi qu'aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent, pour un coût global de 480 € pour chaque structure (soit 2X480 € dont 30€ de frais de déplacement pour chacune des deux structures).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 31 août 2023



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

chargée de l'Action sociale et la Petite Enfance